

Bienvenue aux collègues de Jeunesse et sports !

C'est environ 3 000 agents (tous statuts confondus) sur toute la France qui sont transférés au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Les SAENES, les ADJAENES, les adjoints techniques des établissements d'enseignement (ATEE) seront affectés dans leur corps MENJS, quelle que soit leur position actuelle. Les agents contractuels rejoignant le MENJS dans le cadre du transfert des missions

se voient proposer un nouveau contrat de droit public. Il reprend les clauses substantielles de leur contrat en cours.

Pour les accueillir, des services dédiés aux missions J&S sont créés au 1^{er} janvier 2021 : une délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) dans les rectorats et un service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) au sein des DSDEN. Certains services J&S

resteront tout de même dans leurs locaux antérieurs, selon les situations spécifiques locales.

Le SNASUB-FSU veillera à ce que le meilleur accueil soit fait à ces collègues dans le respect des conditions de travail des uns et des autres, pour qu'aucune dégradation des conditions de travail ne soit induite par cette arrivée pour les actuels collègues en DSDEN et en rectorat.

Bienvenue à toutes et tous !

Projet de loi 4D et transfert des missions de service de la médecine scolaire : NON au transfert !

Le projet de loi dit « 4D » va être soumis en conseil des ministres début février et **prévoit un transfert de l'ensemble de la médecine scolaire aux départements**. La ministre a annoncé que « Le texte prévoit de leur transférer (aux départements) les services de médecine scolaire ». La circulaire du 15 janvier 2020 précisait déjà : « un scénario de décentralisation de la santé scolaire s'entendrait : sur la totalité du champ, médecins et infirmières, y compris donc dans les établissements scolaires, [...]»

sur les 1^{er} et 2nd degrés... » Cela signifie un retrait de la mission avec un impact en CMS, dans les DSDEN et rectorats, en terme d'emplois et la fermeture des Service Promotion de la santé en faveur des élèves.

Parce que nous pensons que ces missions doivent rester pleinement au sein de l'éducation nationale, pour des raisons de cohérence et d'intervention, nous demandons au gouvernement de renoncer à ces transferts de missions. Des collègues nous expriment leur inquiétude de ces dispositions envisagées.

Témoignage d'une secrétaire de centre médico-social

Bonjour,

Merci pour l'article*1 c'est en effet bien ce que l'on ressent au sein des CMS :

- le manque au niveau du personnel (un médecin pour 10 000 élèves et un 50% de secrétaire) mais de plus en plus la secrétaire peut avoir 3 voire 4 médecins sur 2 lieux différents. Il y a 15 ans, les médecins avaient des secteurs plus petits, 1 secrétaire 100% et une infirmière. Sur des secteurs sans médecins, la secrétaire doit gérer les demandes et les dispatcher sur 7 médecins (la secrétaire de L. (nom d'une commune) l'année dernière a demandé sa mutation tellement écoeuvrée par le manque de reconnaissance d'un travail compliqué et trop dense pour un 50% si on veut tout suivre, et cette année on remet une contractuelle à 50 %..

- On a aussi des conditions de travail compliquées au niveau matériel (car nous dépendons des mairies). Dans mon CMS, nous avons trois pièces dédiées dans le pôle administratif d'une école, imbriquées entre salle de photocopie de l'école, le bureau de la directrice et salle de réunion des enseignants, a D. (nom d'une commune) le CMS est dans un lycée...

On doit gérer selon le bon vouloir des mairies (qui ne savent pas tout le temps ce que l'on fait), ordinateur trop vieux, manque de matériel, locaux peu adéquats... On doit toujours pleurer, réclamer, c'est stressant, usant. À force de pleurer le rectorat a réussi à fournir à certains CMS des ordinateurs et imprimantes/scanner (MAIS la recharge d'encre coûte 190€ pour les nouvelles imprimantes (la mienne a tenu 5 mois travaillés), donc un coût moyen de 390€ par an. Le budget octroyé par les mairies tourne autour de 500 euros par an pour tous les consommables de fonctionnement du CMS (...).

Nous ne sommes que peu de secrétaires, 6 dans notre département, pour moitié des contractuelles. Il n'y a pas assez de réunions entre secrétaires pour échanger sur nos pratiques qui sont bien spécifiques. On est isolées. Par contre, on tient, parce que les médecins savent ce que nous faisons, et si on n'a pas la reconnaissance ailleurs, on l'a au moins de la part de nos médecins qui subissent également tout ce dysfonctionnement.

1. Article publié dans *Convergences*, novembre 2020.